

FORCE DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

Le programme Force de placement professionnel appuie les adultes qui vivent à Winnipeg et dans les environs et qui connaissent des difficultés de santé mentale ou des problèmes émotionnels touchant leur objectif de recherche d'un emploi concurrentiel. Les clients jouissent d'une meilleure qualité de vie grâce à leur indépendance financière et à l'augmentation de l'estime de soi que procure un emploi.

SOURCES D'AIGUILLAGE

Les candidats peuvent être aiguillés par des centres de ressources humaines, des conseillers en réadaptation professionnelle, des travailleurs communautaires en santé mentale, des services sociaux et tout professionnel qui possède des connaissances sur les besoins et les capacités des candidats. Ces derniers peuvent également se présenter eux-mêmes.

CRITÈRES D'ADMISSION

Les demandes d'admission sont filtrées d'après les critères suivants. Le candidat ou la candidate doit :

1. Être âgé(e) d'au moins 18 ans.
2. Être actuellement en chômage ou sous-employé(e).
3. Avoir des antécédents de travail problématiques.
4. Être motivé(e) à travailler ou à chercher de l'aide pour travailler.
5. Accepter de participer au programme et être en accord avec les buts et les attentes du programme.
6. Avoir connu des difficultés de maladie mentale ou des difficultés émotionnelles et être actuellement assez stable pour réussir le programme.
7. Être généralement capable de fonctionner dans les secteurs de la vie n'ayant pas trait au travail.
8. Les services offerts par le programme seraient avantageux pour le candidat ou la candidate.

CLIENTS RETENUS

Selon notre expérience, les clients qui peuvent bénéficier le plus des services offerts par le programme Force de placement professionnel sont :

- a) **suffisamment stables sur le plan émotionnel** pour supporter le stress de la réintégration au travail et un emploi de 25 à 40 heures par semaine sans que les symptômes psychiatriques ne réapparaissent (hallucinations, problèmes de mémoire, crises de panique, pensée incohérente, etc.).
- b) **réalistes** dans leurs objectifs d'emploi et prêts à choisir des emplois qui sont

accessibles en fonction de leur éducation, de leurs compétences et de leur aptitude au travail actuels ou prêts à améliorer leur éducation, leur formation ou leur expérience afin d'atteindre leurs objectifs d'emploi.

- c) capables d'assumer la **responsabilité** de leur situation et de travailler en collaboration avec le personnel chargé du programme vers l'atteinte de leur objectif d'emploi.
- d) **engagés** envers leur objectif d'emploi de telle sorte qu'ils investissent du temps et de l'énergie dans le processus. Ils ne sont pas distraits de leur objectif par d'autres questions de nature personnelle qui créent de graves obstacles tels que des problèmes de drogue ou de sérieux problèmes familiaux ou relationnels qui n'ont pas été traités de façon appropriée.

PROCÉDURE D'ADMISSION

1. Les candidats potentiels peuvent assister à une séance d'orientation informative avant de présenter une demande à l'égard du programme. Ils peuvent s'inscrire à cette séance en appelant le coordonnateur du programme.
2. Le formulaire d'aiguillage (à remplir par le professionnel qui travaille auprès du candidat) et le formulaire de demande (à remplir par le candidat) doivent être envoyés au coordonnateur du programme, Force de placement professionnel. Lorsqu'il s'agit d'une autoprésentation, le candidat remplit seulement le formulaire de demande.
3. Le candidat ou la candidate sera invité(e) à participer à une entrevue de premier contact à Sara Riel.
4. Le Comité d'admission se réunit régulièrement afin d'examiner toutes les demandes.
5. Les candidats acceptés reçoivent un avis par téléphone. Les candidats non retenus seront également avisés par téléphone. Ils seront informés de la décision du Comité d'admission et de la raison pour laquelle ils n'ont pas été acceptés. Chaque fois que possible, on recommandera d'autres programmes plus appropriés ou des tâches particulières à accomplir avant la présentation d'une nouvelle demande. Sur demande d'un candidat, une lettre pourra être envoyée au candidat ou à l'agent d'aiguillage pour exposer l'information susmentionnée.

SERVICES OFFERTS PAR LE PROGRAMME

Environ 5 clients sont acceptés toutes les 4 à 5 semaines. Habituellement, les clients participent au programme pendant un an pour profiter d'instructions en classe, de conseils, d'aide à la recherche d'emploi, d'expériences de travail et de soutien en milieu de travail. Aucun coût n'est exigé des clients pour ces services. Les clients assument leurs propres frais de transport et dépenses accessoires (p. ex. pour le café, etc.).

Le volet instructions en classe offre quatre semaines d'évaluation et de perfectionnement des

compétences dans les domaines du choix de carrière, de la recherche d'emploi, du maintien de l'emploi et des compétences en communication ainsi qu'un groupe de soutien.

Un service de recherche d'emploi dirigée est disponible pour les clients qui recherchent un emploi. Le niveau de soutien dépend des besoins et des capacités du client. Le programme procède à une certaine promotion au nom des clients, mais l'on tient compte de ceux qui ne veulent pas que les employeurs sachent qu'ils connaissent des difficultés de santé mentale ou qu'ils participent à un programme. Ces clients reçoivent l'appui du programme, mais ce dernier ne fait pas leur promotion directement. Les clients ont la possibilité de participer au Groupe de recherche d'emploi afin d'obtenir le soutien et l'aide de leurs pairs en matière de recherche d'emploi.

Le programme offre également un soutien à l'emploi aux clients qui acquièrent une expérience de travail ou qui sont employés dans le cadre d'un concours. Cela peut comprendre des visites sur les lieux de travail, des évaluations de rendement, de l'aide en matière de résolution de problèmes, du soutien au besoin et une intervention immédiate.

Des services de counselling et d'aiguillage sont disponibles pour les personnes qui connaissent des problèmes personnels, émotionnels ou liés à une maladie et qui nécessitent de l'aide pour les régler. Le programme reconnaît que ces problèmes peuvent influencer sur le rendement au travail si l'on ne s'en occupe pas.

Prière d'adresser toutes les questions concernant les aiguillages et la programmation au coordonnateur.

FORCE DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

Téléphone : 237-9559

Télécopieur : 231-2871

www.sarariel.com